

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport d'activité sur la mise en oeuvre du programme de développement de l'Ecole de Médecine de Fidji ;¹

Rappelant la Déclaration de Tokyo d'avril 1985 et la Déclaration d'Edimbourg de 1988, qui demandaient la mise en place de nouvelles stratégies pour former le personnel médical et répondre à l'évolution des besoins de la profession médicale ;

¹Document WPR/RC44/12.

Notant que les stratégies adoptées pour la revitalisation de l'Ecole de Médecine de Fidji sont conformes à la réorientation des services de santé vers les soins de santé primaires, et que les programmes offerts par l'Ecole visent à former des personnels de santé avec des compétences adaptées aux besoins des pays et zones insulaires du Pacifique ;

Notant en outre que l'Ecole a complètement inversé la tendance, caractérisée par une déperdition d'effectifs et un abandon des études dus aux échecs scolaires, et a amélioré les compétences cliniques ;

Prévoyant une remontée du nombre de professionnels de la santé formés par l'Ecole de Médecine de Fidji et une plus grande diversité des diplômés au cours des prochaines années ;

Reconnaissant que le développement de l'Ecole est un processus permanent et que beaucoup reste encore à accomplir ;

1. APPRECIE :

- 1) l'offre de coopération du Gouvernement de Fidji au projet de revitalisation de l'école ;
- 2) la participation des pays du Pacifique à la réforme des programmes d'études ;
- 3) la participation des pays et organismes donateurs aux efforts de redéveloppement ;

2. INVITE INSTAMMENT les Etats Membres :

- 1) à prévoir un statut pour les généralistes diplômés en soins de santé primaires (GSP) pendant leur année de stage dans les services de santé de leur pays d'origine ;
- 2) à faciliter l'intégration des GSP dans les communautés choisies comme centres de stage chaque année ;
- 3) à revoir le statut des étudiants pendant leur stage, sachant qu'ils peuvent soit poursuivre leurs études en bénéficiant d'une bourse, soit recevoir une formation sur le terrain en devenant membres du service de santé ;

3. DEMANDE aux organismes, aux institutions et aux gouvernements, à l'intérieur comme à l'extérieur du bassin du Pacifique, de continuer à soutenir les approches novatrices de l'Ecole de Médecine de Fidji, ainsi que les réformes universitaires de même nature entreprises ailleurs dans le Pacifique ;

4. PRIE le Directeur régional de renforcer les efforts de l'OMS en vue de mobiliser et de coordonner les appuis techniques et matériels, en soulignant les besoins apparus à la suite des progrès réalisés ces trois dernières années.